



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Tutelle

Question écrite n° 49691

## Texte de la question

M. Marc Le Fur appelle l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation des personnes âgées qui préparent leurs vieux jours et envisagent l'hypothèse de la dépendance. De nombreuses personnes, sans enfants, souhaiteraient choisir, à l'approche de leurs vieux jours, les tuteurs qui s'occuperaient d'eux en cas de dépendance liée à leur état de santé. Or, il apparaît que la volonté de ces personnes, volonté exprimée en pleine possession de leurs moyens et déposée devant notaire, n'est pas toujours respectée lors de la mise sous tutelle en cas de déficience. Ne serait-il pas plus juste de respecter les volontés de la personne concernée ? Il lui demande de bien vouloir lui donner son avis sur le sujet qu'il vient de lui soumettre et lui préciser les évolutions, si nécessaire législatives, qu'il envisage.

## Données clés

**Auteur :** [M. Le Fur Marc](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49691

**Rubrique :** Déchéances et incapacités

**Ministère interrogé :** justice

**Ministère attributaire :** justice

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 mars 1997, page 1299